Situation des fonds propres – Bâle III <sup>1</sup>													
(en millions de dollars)	N° de	2017				2016			1	2015	Modèle du		
À la date du bilan	ligne	Т3	T2	T1	T4	Т3	T2	T1	T4	Т3	Renvois <sup>2</sup>	BSIF	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											1		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 095 \$	20 762 \$	20 822 \$	20 881 \$	20 751 \$	20 682	\$ 20 540 \$	20 457	\$ 20 387 \$	A1+A2+B	1	
Résultats non distribués	2	39 473	37 577	37 330	35 452	34 387	33 442	32 585	32 053	30 764	С	2	
Cumul des autres éléments du résultat global	3	6 564	11 853	9 131	11 834	11 037	8 689	13 467	10 209	10 477	D	3	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	4	67 132	70 192	67 283	68 167	66 175	62 813	66 592	62 719	61 628		6	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires													
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	5	(18 269)	(19 837)	(18 986)	(19 517)	(19 047)	(18 371)	(20 386)	(19 143)	(19 150)	E1+E2-E3	8	
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	6	(2 261)	(2 350)	(2 264)	(2 241)	(2 119)	(2 071)	(2 215)	(2 192)	(2 273)	F1-F2	9	
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	7	(120)	(144)	(189)	(172)	(263)	(322)	(359)	(367)	(412)	G	10	
Réserve de couverture des flux de trésorerie	8	278	(488)	(350)	(1 690)	(2 168)	(1 595)	(2 127)	(1 498)	(1 296)	Н	11	
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	9	(747)	(823)	(769)	(906)	(881)	(262)	(178)	(140)	(118)	1	12	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	10	(103)	(142)	(138)	(166)	(166)	(170)	(249)	(188)	(136)	J	14	
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	11	(11)	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(11)	(104)	(17)	K	15	
Actions détenues en propre	12	(157)	-	-	(72)	(43)	(64)	-	(4)	(24)		16	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles													
(montant supérieur au seuil de 10 %)	13	(767)	(980)	(855)	(1 064)	(1 113)	(1 013)	(1 290)	(1 125)	(1 041)	L1+L2+L3	19	
Montants dépassant le seuil de 15 %												22	
dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	14	-	-	-	-	-	-	(121)	-	-		23	
dont les actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	15		-	-	-	-	-	(59)	-	-		25	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	16	(22 157)	(24 775)	(23 562)	(25 839)	(25 812)	(23 880)	(26 995)	(24 761)	(24 467)		28	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	17	44 975	45 417	43 721	42 328	40 363	38 933	39 597	37 958	37 161		29	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1													
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	18	4 247	3 896	3 899	3 899	2 900	2 902	2 901	2 202	2 201	M+N+O	30/31	
	19	3 070	3 070	3 070	3 236	3 237	3 239	3 240	3 211	3 240	P1+P2+P3+P4	33	
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés  Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	20 21	306	306 7 272	306 7 275	286 7 421	279 6 416	270 6 411	302 6 443	399 5 812	398 5 839	Q	34/35 36	
Autres instruments de fonds propres de categorie i avant rajustements regienientaires	21	7 623	1 212	7 275	7 421	6416	6411	6 443	5012	2 039		30	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1													
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	22	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-		37	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,													
qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	23	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	R+S	40	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	24	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(354)	(352)		43	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	25	7 271	6 920	6 923	7 069	6 064	6 059	6 091	5 458	5 487		44	
Fonds propres de catégorie 1	26	52 246	52 337	50 644	49 397	46 427	44 992	45 688	43 416	42 648		45	
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions													
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	27	7 082	5 786	5 700	5 760	3 740	3 748	2 500	2 489	1 497	Т	46	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	28	2 641	2 646	2 649	4 899	4 897	4 898	4 897	5 927	5 927	U	47	
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	29	279	263	262	270	276	281	317	207	207	V1+V2	48/49	
Provisions collectives	30	1 571	1 680	1 585	1 660	1 567	1 820	1 940	1 731	1 629	W	50	
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	31	11 573	10 375	10 196	12 589	10 480	10 747	9 654	10 354	9 260		51	
Alicetamente váriamentaires annilización accurántes proposas de patárecia 2													
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	32	(10)					(20)		1 .			52	
	32	(19)	_	-	_	-	(20)	-	1 -	•		52	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	33	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	×	55	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	33	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	· ^	55 57	
Fonds propres de catégorie 2	35	(189)	10 205	10 026	12 419	10 310	10 557	9 484	10 184	9 090	l	58	
Total des fonds propres	36	63 630	62 542	60 670	61 816	56 737	55 549	55 172	53 600	51 738	1	59	
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>3</sup>	37	408 803	420 053	402 168	405 844	388 243	383 589	399 617	382 360	369 495	1	60a	
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 <sup>3</sup>	38	408 803	420 053	402 168	405 844	388 872	384 330	400 498	383 301	370 461	1	60b	
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres <sup>3</sup>											1	60c	
rotal des actils ponderes en fonction des risques aux fins des fonds propres	39	408 803 \$	420 053 \$	402 168 \$	405 844 \$	389 412 \$	384 966	\$ 401 253 \$	384 108	\$ 371 289 \$	l	000	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La situation du capital a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

<sup>2</sup> Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 81).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

## Situation des fonds propres - Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	N° de		2017							2016						201			Modèle di
À la date du bilan	ligne	Т3	T2		T1		T4		T3		T2		T1		T4		T3		BSIF
Dating de fande weeken!			_																7
Ratios de fonds propres¹ Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	40	11,0	6 10,8	%	10,9	%	10,4	%	10,4	%	10,1	%	9,9	%	9,9	%	10,1	%	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	41	12,8	12,5		12,6		12,2		11,9		11,7		11,4		11,3		11,5		62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	42	15,6	14,9		15,1		15,2		14,6		14,4		13,7		14,0		13,9		63
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve																			
applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) <sup>2, 3</sup>	43	8,0	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		7,0		7,0		64
dont la réserve de conservation des fonds propres	44	2,5	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		65
dont la réserve anticyclique <sup>4</sup>	45	-	-		-		s. o.		s. o.		s. o.		S. O.		s. o.		S. O.		66
dont la réserve applicable aux BISI <sup>5</sup>	46	1,0	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0		1,0		S. O.		S. O.		67a
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	47	11,0	10,8		10,9		10,4		10,4		10,1		9,9		9,9		10,1		68
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI, le cas échéant)																			
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	48	8,0	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		7,0		7,0		69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	49	9,5	9,5		9,5		9,5		9,5		9,5		9,5		8,5		8,5		70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	50	11,5	11,5		11,5		11,5		11,5		11,5		11,5		10,5		10,5		71
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)  Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	51	1 501	1 149	s	1 047	\$	1 094	\$	866	\$	866	\$	933	\$	538	\$	527	\$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	52	4 574	4 640	Ψ	4 458	Ψ	4 339	Ψ	4 148	Ψ	3 994	•	3 986	Ť	3 909	Ψ	3 820	•	73
Droits de gestion de prêts hypothécaires  Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	53 54	27 1 073	28 1 317		26 1 472		25 1 541		23		21 1 571		22 1 932		20 1 664		18 1 453		74 75
Actils a importainere resultant de différences temporaires (nets des passifs à import correspondants)	54	1 0/3	1 317		1 472		1 541		1 561		1 5/1		1 932		1 664		1 453		75
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard																			
(avant application du plafond)	55	1 571	1 680		1 585		1 660		1 567		1 820		1 940		1 731		1 629		76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	56	1 894	2 056		1 945		2 108		1 984		2 447		2 675		2 511		2 384		77
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2022)																			
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats	57	3 376	3 376		3 376		4 051		4 051		4 051		4 051		4 726		4 726		82
et remboursements à l'échéance)	58	10	33		21		-		-		-		-		-		-		83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés  Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après	59	4 381	4 381		4 381		5 258		5 258		5 258		5 258		6 134		6 134		84
rachats et remboursements à l'échéance)	60	-	-		-		-		-		-		-		48		859		85
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire» <sup>6</sup>		440.500	40= 0:-	_	400.000	_	100.000		104.000	_	000 000		445 410		405.000		000 07	_	
Actifs pondérés en fonction des risques Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	61 62	416 529 49 458	427 618 50 267	\$	409 629 48 360	\$	420 930 50 989		101 698 48 000	\$	396 826 46 439	\$ 4	415 418 47 500	\$	405 997 45 712	\$	392 371 44 920	\$	
Fonds propres de catégorie 1	63	52 994	53 110		51 394		50 989		48 000		46 439		47 500		45 712		44 920		
Total des fonds propres Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	64 65	64 265 11,9	63 168	%	61 291	0/	63 082 12,1	%	57 980	%	56 817	%	56 759	0/	55 618	%	53 765	0/	
Fonds propries de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	66	11,9	6 11,8 12,4	70	11,8 12,5	70	12,1	70	11,9 11,9	70	11,7 11,7	70	11,4 11,4	70	11,3 11,3	70	11,4 11,4	70	
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	67	15,4	14,8		15,0		15,0		14,4		14,3		13,7		13,7		13,7		
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires																			
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.) <sup>7</sup> Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	60	444	440		40.7		10.5		10.4		40.4		12.4		12.0		42.0		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires  Fonds propres de catégorie 1	68 69	14,4 14,5	14,2 14,3		13,7 13,8		13,5 13,6		13,4 13,5		13,4 13,5		13,4 13,5		13,6 13,7		13,6 13,7		
Total des fonds propres	70	15,5	15,3		14,8		14,6		14,5		14,5		14,5		14,7		14,7		
La Société d'hypothèque TD																			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires Fonds propres de catégorie 1	71 72	35,5 35,5	33,1 33,1		33,2 33,2		33,1 33,1		33,4 33,4		31,8 31,8		29,5 29,5		29,4 29,4		29,4 29,4		
	14	36,6	34.1		34.2		55,1		34,6		01,0		30,7		20,4		30,8		1

- ¹ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.
- La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.
- 3 Le Financial Stability Board, en consultation avec le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2016 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2015. La Banque ne fait pas partie des BISM.
- <sup>4</sup> Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- <sup>5</sup> Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- <sup>6</sup> La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans depuis 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.
- 7 TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

## Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction Instruments dérivés Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Valeurs mobilières prises en pension

Prêts

Provision pour pertes sur prêts

Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires

Participation dans TD Ameritrade

Participations significatives dépassant les seuils réglementaires

Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires

Goodwill théorique Goodwill

Autres immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)

Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires

Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation

Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation

Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation

et dépassant les seuils réglementaires

Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé 4 Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)

Participations significatives dépassant les seuils réglementaires

Participations significatives dans les autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires

Prestations des régimes de retraite à prestations définies

TOTAL DE L'ACTIF

## PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Dépôts détenus à des fins de transaction

Instruments dérivés

Passifs de titrisation à la juste valeur

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Dépôts Autres

Passifs d'impôt différé

Goodwill

Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)

Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)

Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé 4

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Autres passifs

Rillets et débentures subordonnés

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires

Passif

Actions ordinaires

Actions privilégiées

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Actions privilégiées exclues des fonds propres réglementaires

Actions autodétenues - ordinaires

Actions autodétenues - privilégiées

Actions autodétenues - actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Actions autodétenues - actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV Surplus d'apport

Surplus d'apport - actions ordinaires

Surplus d'apport - actions privilégiées

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation

Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres

Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)

Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Autres instruments des fonds propres de catégorie 1

Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Fonds propres de catégorie 2

Part exclue du calcul des fonds propres réalementaires qui seront progressivement éliminés TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES

2 Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidé e'élève à 6,1 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 2 milliards de dollars, desquels 210 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (1.3, R, X) se rapportent à la page Situation du capital - Bâle III (page 79).

- <sup>3</sup> Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital Bâle III (pages 79 et 80)
- <sup>4</sup> Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.
- EL plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie). La part incluse dans les fonds propres réglementaires s'élève à 878 millions de dollars (P1 renvoi à la page

2017 Т3

N° de		Dans le périmètre de la	1
ligne	Bilan <sup>1</sup>	consolidation réglementaire <sup>2</sup>	Renvois <sup>3</sup>
1	4 113 \$	\$ 4113 \$	
2	45 601	45 583	
3	99 819	99 819	
4	63 087	63 092	
5 6	3 833 71 233	1 880 71 233	
7	71 233 123 273	71 233 121 383	
8	120 400	121 363	
9	596 046	595 831	
10	(3 677)	(3 677)	
11	(0 0.1)	(1 571)	W
12		(747)	1
13		(1 359)	
14	78 653	76 671	
15		546	L1
16		3 410	
17		2 758	E2
18		15 630	E1
19		2 559	F1
20		27	
			_
21		120	G
22		1 073	
23		1 492	
24		_	
24 25		- (342)	
25		(342)	
26		11	L2
27		2	S
28		65	ů.
29		11	к
30		49 309	
31	1 202 381	1 196 328	1
			1
32	81 732	81 732	
	61 300	61 300	
33 34	12 435	12 435	
35	12 435	12 435	
36	773 867	773 867	
37	189 830	183 777	
37	103 030	103 777	
38		119	E3
39		298	F2
40		253	
41		(343)	
42		103	J
43		183 347	
44	9 714	9 714	
45		7 082	Т
46		2 641	U
47		270	V1
48		(279)	]
49	1 128 917	1 122 864	I
50	20 912	20 912	A1
51	4 750	4 750	
52		4 250	M
53		1 698	P2
54		(1 198)	
55	(22)	(22)	A2
56	(8)	(8)	_
57		(5)	O P4
58 50	207	(3)	P4
59 60	207	207 205	В
61		205	N B
62	39 473	39 473	C
63	6 564	6 564	D
64	0 304	(278)	H
65		6 842	"
66	1 588	1 588	
67	1 300	497	P3
68		306	Q
69		9	V2
70		776	1
71	1 202 381 \$	1 196 328 \$	1
,			· · · ·
total des a	ctifs de ces filiales inclus dans la E	anque consolidée s'élève à 6,1 milliards de dollars et le total d	e leurs capitaux propres se